

< Neuillay-les-Bois

+

Forêts dans l'Indre : « Anticiper la transmission de la propriété et du savoir »

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 31/03/2023 à 18:16 | Mis à jour le 31/03/2023 à 18:16



Laurence de Gressot, présidente départementale du syndicat Fransylva.

© Photo NR, Gaspard Mathé

Le syndicat de propriétaires forestiers Fransylva incite ses adhérents de l'Indre à anticiper les successions pour garantir une continuité entre les générations.

La section indrienne de Fransylva, un syndicat qui représente les intérêts des propriétaires forestiers, a tenu son assemblée générale, vendredi 31 mars 2023, à Neuillay-les-Bois. Laurence de Gressot, présidente du syndicat dans l'Indre, a choisi d'axer cette réunion sur la thématique de la transmission.

Pouvez-vous présenter Fransylva ?

« Dans l'Indre, nous avons 330 adhérents qui possèdent 25.000 hectares de forêt. C'est environ un quart de la surface de la forêt privée dans l'Indre. Ce sont des chiffres stables, mais il y a un potentiel qu'on aimerait attirer. »

Pourquoi avoir choisi de placer cette assemblée générale sous la thématique de la transmission ?

« Le temps de la forêt est un temps long. Le temps de vie d'un pin est de 60 ans ; celui d'un chêne de 150 ans. Les travaux forestiers faits par une génération porteront leurs fruits dans plusieurs générations.

Juridiquement et fiscalement parlant, la transmission d'une forêt n'est pas plus compliquée que celle d'une terre agricole ou d'un bien immobilier. Ce qu'on veut, c'est préparer les propriétaires à la succession. Transmettre une forêt de son vivant, ce n'est pas forcément s'en débarrasser. On peut transmettre la nue-propriété à ses descendants et en garder l'usufruit. C'est-à-dire qu'on garde la main sur la gestion et les revenus de la gestion. »

« Nous devons rester humbles face à la nature »

« Nous sommes dans l'idée d'une continuité familiale, sachant qu'une grande partie des propriétaires forestiers sont conservateurs dans leur patrimoine. L'expérience montre que la continuité se fait mieux dans le cas d'une transmission anticipée, car il y a également une transmission du savoir, en impliquant enfants et petits-enfants.

Par exemple, lors de l'élaboration des documents de gestion durable, qui déterminent les actions à mener dans les forêts pour les dix ou vingt prochaines années, on incite les propriétaires à impliquer leurs enfants. Dans l'Indre, on a quelques adhérents jeunes, dont les parents ont déjà laissé la main. Mais ça reste des exceptions. »

Vous parlez de temps long pour gérer une forêt. Comment, avec le changement climatique que nous subissons, anticiper le futur des arbres ?

« En 2022, nous avons fait notre assemblée générale le 1^{er} avril. Il neigeait. Ce 31 mars 2023, c'est la tempête. On se pose bien sûr la question de l'avenir des forêts. Si les documents de gestion durable nous engagent, nous avons toujours la possibilité de demander une dérogation pour une coupe d'urgence, en cas de dégâts à la suite d'aléas climatiques.

La gestion des forêts devient de plus en plus technique. En lien avec le Centre d'études techniques forestières (Cetef), des ateliers sont organisés pour parler de différentes méthodes de gestion. Le Cetef mène également des expérimentations sur certaines parcelles de nos adhérents, avec des essences nouvelles ou méridionales. Le changement climatique est trop brutal, la main de l'homme doit aider.